Hôtel du Félin d'or

Conditions d'admission

Afin de garantir la santé et le bien-être de votre chat pendant la durée du séjour, votre félin devra être :

- **Vacciné** depuis moins d'un an et plus de 15 jours contre le typhus, le coryza et la leucose

- **Vermifugé** depuis moins d'un mois

- **Traité** contre les puces et tiques **1 semaine avant son arrivée à la pension** (s'il est constaté un état parasitaire pendant la durée du séjour, le chat sera déparasité par nos soins et à vos frais, ou si besoin, une visite vétérinaire sera effectuée aux frais du propriétaire)

- **Stérilisé / Castré** pour tous les félins de plus de 6 mois

- **Identifié** par tatouage ou puce électronique (Art.12, Art.276-2 du Code rural, Loi N°99-5 du 6 janvier 1999)

- **Chats venant de Belgique**

  Pour les chats résidant en Belgique, la vaccination contre la rage est obligatoire pour entrer sur le territoire français. Le chat doit être âgé d'au moins 12 semaines lors de la primo-vaccination, et un délai de 21 jours doit être respecté avant que celle-ci soit considérée comme valide. Nous vous remercions de vérifier que votre animal est en règle avant son arrivée à la pension.

Le carnet de santé est **OBLIGATOIRE** et sera conservé durant le séjour.

Afin de garantir notre sécurité, **nous vous demandons de bien vouloir couper les griffes de votre chat** quelques jours avant son arrivée.

La nourriture sera fournie par le propriétaire du chat pour toute la durée du séjour, ceci afin d'éviter un déséquilibre alimentaire ainsi qu'un stress.

Santé et Soins

E-mail : hoteldufelindor@gmail.com
Tél. : 06 74 01 13 00

Adresse : 2 Ruelle Aca, 59570, Taisnières-sur-Hon
N° Siret : 800 897 944 000 24

L’Hôtel se réserve le droit de refuser l'entrée d'un chat qui se révèlerait malade ou contagieux, ou encore ne remplirait pas les conditions d'admission.

Si votre chat a des antécédents de maladie contagieuse entre chats, il ne pourra malheureusement pas séjourner parmi nous.

Le séjour en chambre privative ne peut **uniquement** être partagé qu'avec des chats de la même famille.
L'Hôtel décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès. En effet, certaines maladies ou eczémas peuvent se déclarer pendant et après le séjour de votre félin. Elles peuvent être présentes dans l'organisme sous forme asymptomatique, et sont susceptibles, dans l'ignorance de cet état, de contaminer d'autres résidents (teigne, certaines formes de coryza, PIF, FIV, insuffisance rénale et hépatites).

Un événement stressant peut déclencher l'apparition de symptômes sans que l'hôtel n'en soit la cause.

L’hôtel étant désinfecté quotidiennement, l’hôte ne pourra être tenu responsable des allergies, eczémas ou toute autre épidémie pouvant se déclarer pendant et après le séjour de votre compagnon.

En cas de problème de santé ou d’urgence médicale, l’animal sera confié, avec votre accord, aux bons soins des vétérinaires de la clinique EPONA, située au 8 bis Avenue de Louvignies à Bavay. Tout frais vétérinaires sera à la charge du propriétaire et sera à régler en fin de séjour.

Monsieur, Madame …… reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus, et déclarent les accepter en totalité.

Signature, précédée de la mention “Lu et approuvé” :	Fait à :
	Le :